

Depuis la publication du rapport Copex (1976) et, d'une manière plus précise, de l'énoncé de politique de l'Ecole québécoise (1978), les commissions scolaires ont été dans l'obligation de développer des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

La Commission scolaire Abitibi n'échappa pas à cette réalité. Elle développa graduellement des services aux élèves en difficulté légère d'apprentissage tout en favorisant leur maintien dans la classe régulière. Le support pédagogique aux enseignantes se faisait plus ou moins rare, en fonction de l'éloignement de l'école du centre administratif.

La problématique de cette recherche repose sur cette préoccupation doublée des difficultés rencontrées par les intervenants des petites écoles primaires de milieu rural, dans la mise en place de réponses adaptées pour les élèves appartenant à cette clientèle.

Le but de cette recherche consiste à élaborer et mettre en place un mode de coopération et de concertation des ressources du milieu, et à organiser des services de soutien à ces enfants. Elle s'appuie sur les intentions de collaboration de la direction, des enseignantes et des parents.

De plus, une première année d'implantation du projet nous permet d'en évaluer les premières retombées et de conclure positivement en regard des objectifs visés.

Chapitre premier

La problématique

1. LA PROBLEMATIQUE

1.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous présentons l'évolution de la situation en adaptation scolaire au Québec, le renouveau apporté par le rapport COPEX, les difficultés d'offrir des services aux enfants en difficulté d'apprentissage dans les petites écoles de milieu rural et la question de recherche qui en découle.

L'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EDAA) dans la classe régulière devient à nouveau une préoccupation prioritaire du monde de l'éducation, au Québec, suite au rapport COPEX (Ministère de l'Education 1976) et à l'énoncé de politique de l'Ecole québécoise (Ministère de l'Education 1978), lesquels modifient en profondeur l'orientation et l'organisation des services éducatifs.

A partir de 1979, se développent dans les commissions scolaires du Québec des services aux élèves en difficulté d'apprentissage favorisant ainsi leur maintien dans la classe ordinaire, tout en assurant les supports pédagogiques aux enseignantes et aux élèves.

Après plusieurs années d'expérience, il s'avère difficile

d'offrir les services spécialisés d'éducateurs de soutien en milieu rural, compte tenu du peu de ressources disponibles et de l'éloignement.

La problématique de cette recherche émerge des difficultés rencontrées par les enseignantes des petites écoles primaires, dans l'identification des moyens pédagogiques requis par les élèves en difficulté d'apprentissage, difficultés compatibles au contexte d'enseignement dans une petite école en milieu rural.

1.2 L'évolution de l'adaptation scolaire au Québec

Les pionniers dans le domaine des services aux enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage scolaire apparaissent au début des années 40. On parle alors d'enfance exceptionnelle. L'Etat et les communautés religieuses se partagent la responsabilité de dispenser des services dans les crèches, les orphelinats et les écoles spéciales. Avant les années 60, rares sont les commissions scolaires qui développent des services éducatifs à l'intention des "exceptionnels".

Le Rapport Parent (Gouvernement du Québec, 1963) viendra confier le mandat au système scolaire de réviser ses pratiques pour servir les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

L'année 1963 voit la création du Bureau de l'enfance exceptionnelle et, en 1969, son intégration à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du ministère de l'Education, dont le but est d'évaluer la situation des écoles du Québec concernant les élèves en difficulté, dans le but de développer des services plus appropriés.

Le système scolaire prend appui sur les plus récentes connaissances en psychologie et propose un modèle d'évaluation et d'intervention fondé sur la spécialisation. L'organisation des services se caractérise par le regroupement des élèves par catégories de difficulté en vue de leur offrir des services spécifiques (Goupil 1980). Cette classification suit généralement le scénario suivant: dès l'apparition de difficultés, l'élève est évalué par des spécialistes (psychologue, orthophoniste, psychomotricien, orthopédagogue) afin de cerner ses déficits aux plans intellectuel, social, moteur et au niveau des habiletés préalables aux apprentissages. Divers intervenants recherchent les causes des faibles performances, identifient la caractérologie de l'enfant (débile léger, trouble d'apprentissage, mésadapté socio-affectif) et l'orientent vers la classe spéciale appropriée à ses besoins de rééducation. Ces pratiques ont pour effet d'exclure de la classe régulière les élèves en difficulté et, conséquemment, de faire comprendre aux enseignants du secteur régulier qu'ils n'ont pas la compétence pour inter-

venir adéquatement auprès de ces derniers. Nous assistons au développement d'un réseau d'enseignement parallèle, c'est-à-dire des classes spéciales sous la responsabilité de spécialistes.

Cette structure organisationnelle est mise en place à partir des années 1970. Ces mesures entraînent une augmentation rapide du nombre d'élèves inadaptés, et les statistiques inquiètent les divers intervenants. "En 1960, on en dénombre 3 350 alors qu'en 1976, les statistiques indiquent 92 915 enfants évalués, étiquetés et inscrits en enfance inadaptée." (Bouchard 1985 p. 8)

Cette constatation amènera le ministère de l'Education à former un comité chargé d'étudier la question.

1.3 Les recommandations du rapport COPEX et de l'Ecole québécoise

En août 1974, le comité provincial de l'enfance inadaptée COPEX (Gouvernement du Québec, 1976) reçoit du ministère de l'Education, le mandat de faire le point sur la situation et d'y proposer des mesures permettant de corriger la situation. L'étude dénonce ce mode d'organisation et met en évidence l'échec de la pratique où les enfants en difficulté sont exclus de la classe régulière, l'utilisation abusive de la classe spéciale

ainsi que les conséquences, chez ces derniers, de la mauvaise perception qu'ils ont d'eux-mêmes. Elle dénonce aussi le manque de rigueur scientifique du "testing". Enfin, elle y démontre la difficulté rencontrée par ces élèves de revenir un jour à la classe régulière.

En 1976, le Rapport COPEX constituera le point d'appui d'une politique et d'un plan d'action du ministre de l'éducation concernant l'élève en difficulté. Le Rapport préconise une plus grande accessibilité au système public et une éducation de qualité dans le cadre le plus normal possible. Il propose la mise sur pied de services éducatifs diversifiés, de programmes individualisés et de mesures de dépistage précoces qui favorisent la mise en place d'interventions, dès l'apparition des premières difficultés, tout en privilégiant le maintien de l'élève dans la classe régulière.

Les commissions scolaires sont alors appelées à réviser leurs pratiques à la lumière des nouvelles politiques d'intégration scolaire. Des plans d'intervention auprès des élèves en difficulté légère d'apprentissage sont élaborés par des éducateurs spécialisés afin de les maintenir davantage dans leur classe régulière, avec leur groupe d'âge et dans un contexte le plus normal possible.

1.4 Le soutien aux enseignants auprès des élèves en difficulté d'apprentissage en milieu rural et urbain

En milieu urbain, le soutien aux enseignants s'organise à l'aide de spécialistes itinérants ou attachés à une école puisque la proximité et la concentration de la population étudiante facilitent une telle organisation.

En milieu rural, au Québec, compte tenu de l'éloignement et de la dispersion des populations étudiantes, les ressources spécialisées de soutien offertes aux enseignants sont peu nombreuses (Maheux, 1983). Cette réalité est aussi celle de la Commission scolaire Abitibi, située en région rurale, où la responsabilité des services aux élèves en difficulté légère d'apprentissage incombe à la direction de l'école et aux enseignants des classes régulières.

Malgré les efforts du milieu rural pour s'organiser, nous constatons que la situation demeure problématique concernant le soutien aux enseignantes (pour le projet visé, seules des femmes sont touchées) dans la mise en place d'une réponse adaptée aux élèves en difficulté d'apprentissage. Ainsi, en 1986-87, dans une petite école en milieu rural, 34 enfants ayant des troubles légers d'apprentissage n'ont reçu aucun service particulier, sauf le soutien ponctuel d'une orthophoniste pour cinq enfants

présentant des troubles de langage. Cette pénurie de services d'interventions soutenues et continues a des conséquences auprès des élèves, des enseignantes et des parents. Les enseignantes déplorent leur absence de formation en évaluation, en instrumentation et en intervention auprès des élèves. Elles affirment également manquer de connaissances et d'habiletés pour aider adéquatement les élèves en enseignement individualisé.

Plusieurs élèves accumulent des retards d'apprentissage et sont dirigés vers des groupes de troubles graves d'apprentissage, alors qu'une intervention, dès le dépistage des difficultés, aurait pu corriger ces retards et éviter ces "solutions". Le milieu devient notre terrain de recherche.

1.5 Les besoins manifestés par les enseignantes et les parents, en vue d'aider les élèves en difficulté d'apprentissage en milieu rural

En octobre 1987, les enseignantes, de trois petites écoles de la Commission scolaire Abitibi, réitèrent leurs besoins de formation afin d'améliorer leurs interventions auprès des enfants en difficulté. Elles désirent s'engager dans une démarche commune afin de développer des moyens d'intervention appropriés à leur milieu scolaire. En plus des enseignantes de l'école, quelques

parents manifestent leur intérêt à s'impliquer davantage au plan des activités scolaires. Ainsi, il émerge de la communauté une prise de conscience concernant la problématique des enfants en difficulté, en plus d'une volonté de s'impliquer dans la recherche de solutions et d'un plan d'action approprié au milieu rural de la part du personnel enseignant, de la direction de l'école et de plusieurs parents.

Notre vécu professionnel s'inscrit principalement dans le secteur de l'adaptation scolaire. Cinq années d'enseignement à des élèves en difficulté et dix autres à titre de conseillère pédagogique nous ont permis de développer une expérience et une réflexion sur l'intégration des élèves en difficulté légère d'apprentissage .

Depuis un an, une nomination au poste de directrice de trois petites écoles primaires, en milieu rural, à la Commission scolaire Abitibi, nous a conduite à utiliser nos expériences antérieures concernant les enfants en difficulté d'apprentissage, afin d'élaborer un plan d'intervention adapté au contexte de la petite école en milieu rural. Parmi les trois écoles sous notre direction, nous avons retenu, en tant que chercheure, celle où la participation des enseignantes était déjà assurée, appliquant ainsi notre souci de respecter la liberté des autres.

1.6 La question générale de la recherche

Le contexte de la petite école nous démontre clairement que la commission scolaire concernée ne peut nous offrir les services de soutien nécessaires pour améliorer la situation de ces élèves, soit des services spéciaux auprès des enseignants et des élèves en difficulté. Par contre, plusieurs indicateurs permettent de croire qu'un projet de soutien aux élèves en difficulté peut être élaboré à partir des ressources humaines présentes dans le milieu. Ces indicateurs sont l'intérêt des enseignantes à s'impliquer dans un projet, l'intérêt des parents à participer activement et notre volonté comme directrice de l'école d'assumer le leadership d'un tel projet, à l'intérieur de la présente recherche. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante: quel mode d'intervention pédagogique permet d'offrir des services individualisés aux enfants présentant des troubles légers d'apprentissage, dans le contexte d'une petite école en milieu rural? Pour répondre à cette question, nous utiliserons une approche de recherche-action.

1.7 Le but de la recherche

Le contexte de la petite école rurale nécessite l'utilisation des ressources humaines du milieu dans la recherche de solutions

propres à répondre aux besoins des élèves en difficulté d'apprentissage.

Le but de cette recherche consiste donc à élaborer, à mettre en place un mode de coopération et de concertation de ces ressources, et à organiser des services de soutien à ces enfants tout en respectant le contexte de cette petite école primaire en milieu rural.

1.8 Les limites de la recherche

La présente recherche que nous avons décidé de mener, tient compte de notre expérience antérieure à titre de conseillère pédagogique et de notre rôle actuel comme directrice d'école. Les avantages d'être un acteur dans le processus de la recherche-action sont présents dans cette recherche, c'est-à-dire d'être en liens directs avec tous les intervenants de façon régulière. Il est également plus facile de répondre aux besoins, de soutenir la motivation des intervenants, en mettant l'accent sur les acquis, tant au niveau des habiletés que des connaissances. Tout en étant souvent présent sur les lieux d'expérimentation, il faut prendre un recul, à l'occasion, pour analyser la situation de façon objective.

Cette approche présente aussi des limites: l'école primaire retenue pour cette recherche présente les caractéristiques suivantes: soixante-seize élèves, répartis dans deux classes à degré unique, deux classes à degrés multiples et un groupe au préscolaire. Tous les élèves feront partie de la recherche. On y retrouve donc cinq enseignantes. La recherche s'est réalisée de novembre 1987 à avril 1988, en définitive, sur une seule année scolaire.

1.9 Les objectifs spécifiques de la recherche

Pour cette recherche, trois objectifs spécifiques ont été retenus:

1. Développer un mode de soutien des enfants en difficulté d'apprentissage dans une petite école en milieu rural, en utilisant les ressources de milieu, et qui s'appuient sur les intentions de collaboration de la direction, des enseignantes et des parents.
2. Organiser la formation des enseignantes au soutien des élèves en difficulté légère d'apprentissage.

3. Evaluer l'impact du projet sur les performances académiques des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que sur le travail des enseignantes.

Ce chapitre nous a permis de constater que l'organisation des services aux élèves en difficulté a grandement évolué, au Québec, au cours des cinquante dernières années. D'abord tributaire de l'Eglise et par la suite de l'Etat, considérée comme faisant partie de l'enfance exceptionnelle, cette clientèle a reçu une réponse marginalisante à l'intérieur des classes et des écoles spéciales.

C'est toutefois sous l'angle de l'insertion de l'élève en difficulté d'apprentissage dans son milieu que nous cheminerons tout au cours de cette recherche, tentant d'apporter une réponse qui prenne la forme d'un plan d'intervention adapté au contexte de la petite école primaire de milieu rural.

L'élaboration et la mise en place d'un mode de coopération et de concertation des ressources du milieu même furent à la base du type de réponse à apporter, permettant ainsi d'ouvrir de nouveaux horizons sur la façon d'aider l'élève en difficulté légère d'apprentissage.

Le prochain chapitre présente le cadre de références qui orientera notre recherche-action.